



Doc. 14341
27 juin 2017

Répercussions sur les droits de l'homme de la réponse européenne aux migrations de transit en Méditerranée

Amendement¹ n° 27

déposé par la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 13.1.1, insérer le paragraphe suivant:

«à veiller à ce que les demandeurs d'asile ne soient pas retenus dans les « hotspots » au-delà de la durée légale, à augmenter le nombre de places disponibles dans les centres d'accueil permanents et à éviter l'utilisation d'installations provisoires et exceptionnelles pour l'hébergement de longue durée;»

1. 2017 - Troisième partie de session

